

Toulouse, le 19 septembre 2018

Lettre d'information syndicale de **Sud-CEMP**

SOCIAL INFO



Le directoire fait les poches des salariés !

S'il y avait encore un doute dans la tête de certaines et certains sur le sens de l'équité du directoire, désormais les choses sont claires : le directoire commence l'attaque sur nos acquis tout en s'engraissant effrontément !

Ainsi, lors de la dernière du comité d'entreprise, ils ont informés vos représentants de leurs dernières « décisions » :

- **Diminution du barème kilométrique** pour celles et ceux qui font plus de 10 000 kms par an pour l'entreprise
- **Diminution des avantages salariés liés aux prêts (taux)**, à la tarification des **produits et services** (BPCE assurance, PJ, GAV, assurance vie, etc.)
- **Nouvelle facturation** pour des opérations telles que les réaménagements de prêts ou le remboursement anticipé, les frais de garde sur comptes titres, les commissions sur chèques de voyages, la franchise d'agios et remises r intérêts débiteurs
- **Suppression de l'acquisition de jours de congés durant un arrêt maladie** non professionnelle.

Cette attaque vise aussi nos jeunes collègues. La remise en cause du système de classification avec des salaires révisés à la baisse n'a pas suffi au directoire qui s'attaque désormais à 2 mesures spécifiques concernant les derniers entrants :

- **Les arrêts maladie** : désormais, les salariés lors de leur 1^{ère} année au sein de l'entreprise ne bénéficieront plus du maintien de leur salaire en cas d'arrêt maladie (sauf supérieur à 6 mois) : **ils devront se contenter des seules indemnités journalières** versées par la sécu pour vivre !
- **Les primo accédant** : la prise en charge des frais de déménagement serait désormais liée à la double condition suivante : l'ancien logement doit être distant d'**au moins 50 kms du nouveau lieu d'affectation et le trajet** (aller ou retour) **d'au moins 1h30** quel que soit le mode de transport. Cette dernière condition exclut quasiment tout le monde : du foutage de gueule !

Tout cela vient alors que nos salaires collectifs sont gelés et que la revue d'effectif ne permet plus qu'une augmentation individuelle tous les 3 ans, au mieux.

Petit rappel : pendant ce temps-là, le directoire s'augmente de 5,35 % à 8,11 % !

Sans une réaction des salariés, la litanie des avantages qui vont disparaître ne fait que commencer !

Face à cette décision HONTEUSE il est de la responsabilité de chacune et de chacun de se donner les moyens de se faire entendre et RESPECTER !

L'équipe Sud-Solidaires CEMP

Sud-Solidaires BPCE (Banques Populaires-Caisses d'Épargne)

Section Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées -10 avenue Maxwell - 31100 Toulouse

Tél : 05.62.16.37.69 ou 09.66.00.18.47

E-mail : sud.cemp@wanadoo.fr

Site : www.sudbpce.com

Union
syndicale
Solidaires

